

8
4
2

COMMUNE DE VASELAY
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 12 avril 2023 à 19h00

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de VASELAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunions de la Mairie, sous la présidence de Jean-Luc LÉGER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de convocation : 07/04/2023

Nombre de conseillers présents : 9

Affichage convocation : 07/04/2023

Nombre de conseillers votants : 10

Présents : Jean-Luc LÉGER, Maire – Emilie BIGRAT, 1^{ère} adjointe – Cyril GRILO, 2^{ème} adjoint – Bertrand FLOURET – Gaëlle FAUCARD – James PETITJEAN – Roselyne CRETIN – Nadine EUDE-COULON – David TAUBAN.

Absents excusés : Tony DALLOIS ayant donné pouvoir à Emilie BIGRAT – Florence PETITJEAN, 3^{ème} adjointe.

Absents : Loïc NOBILET – Corinne CHABANNE – Séverine REY.

Emilie BIGRAT est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance du conseil municipal du 12 avril 2023 ouverte.

- M. le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2023. Il est adopté à l'unanimité.

- **Approbation Compte de gestion Commune 2022 – Délibération n°2023 18**

M. le Maire procède à la lecture du compte de gestion 2022 établi par la Trésorerie de BAUGY. Après lecture et en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de la commune 2022.

- **Approbation Compte Administratif Commune 2022 – Délibération n°2023 19**

Sous la présidence Mme BIGRAT, adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

- **Dépenses : 829 372,45 €**

- **Recettes : 987 480,98 €**

Excédent de clôture : 158 108,53 €

Investissement :

- **Dépenses : 312 457,44 €**

- **Recettes : 103 358,70 €**

Reste à réaliser dépenses : 293 360,00 €

Hors de la présence de M. le Maire, le compte administratif 2022 est adopté à l'unanimité.

- **Affectation des résultats Commune 2022– Délibération n° 2023 20**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, ce jour. Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 401 927,32 €

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suite :

- Excédent reporté (report à nouveau créditeur / ligne 002) : 401 927,32 €

- **Vote du taux des taxes– Délibération n° 2023 21**

M. le Maire rappelle que par délibération du 07 avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- TFPB : 34,61 %

- TFPNB : 33,59%

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

- TH : 12,50 %

- TFPB : 34,61 %

- TFPNB : 33,59%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte les taux proposés.

- **Attribution des subventions 2023 – Délibération n° 2023 22**

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré (avec 8 voix pour et 2 abstentions), le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Amis BCP du Cher : 200,00 €
- PEP du Cher : 75,00 €
- Association Aide à Domicile en Milieu Rural : 150,00 €
- SPBA Marmagne : 690,75 €
- Association des Paralysés de France : 75,00 €
- Facilavie : 150,00 €
- Secours catholique : 75,00 €
- Ecole de Musique St Martin d'Auxigny : 300,00 €
- Ecole Publique / Classe découverte neige : 3 933,00 €
- Comité d'organisation du Comice Agricole 2023 : 2 302,50 €

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2023 articles 6574.

- **Approbation Budget Primitif Commune 2023 – Délibération n°2023 23**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif communal 2023 arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 404 684,98 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 1 818 395,72 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 8 voix pour et 2 abstentions, approuve le budget primitif communal 2023 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 404 684,98 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 818 395,72 €

- **Dénomination d'une voie publique – Délibération n°2023 24**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination de la voie reliant la route des Perpins à la route de Fontland,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité avec 9 voix pour et une abstention

- Adopte la dénomination "Allée Champs de Devant"

- Charge M. le Maire de communiquer cette information aux services concernés.

- **Convention avec le SIVY : Renaturation de l'Annain (Fontaine de Cierge) – Délibération n°2023 25**

Lors de la séance de conseil municipal du 21 mars 2023, le SIVY avait présenté le projet de renaturation de l'Annain (Fontaine de Cierge).

M. le Maire propose de signer, avec le SIVY, la convention d'autorisation de travaux pour ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour ce projet et autorise M. le Maire à signer la convention et tous documents afférents à ce dossier.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

→ M. James PETITJEAN fait un compte rendu des actions de la Communauté de Communes, la voie verte qui est l'ancienne voie ferrée entre Bourges et Sully, il sera réalisé une voie piétonne et cyclable sur le tronçon Saint Martin d'Auxigny / Fussy d'ici 2024. L'ensemble du conseil demande si l'entretien sera effectué par la Communauté de Communes ?

M. James PETITJEAN s'est rendu à la présentation du plan mobilité et informe le conseil qu'un questionnaire est envoyé aux mairies pour diffusion auprès des administrés.

→ Mme Gaëlle FAUCARD s'interroge sur le recrutement. M. le Maire informe le conseil de la démission d'un membre du personnel d'où l'annonce pour un recrutement.

→ M. Bertrand FLOURET indique que lors de la randonnée organisée par MooVasselay on lui a remonté qu'au niveau de l'ancien passage à niveau c'était une vraie décharge.

Il s'ensuit une information sur la journée citoyenne, la réunion du 11 avril où personne n'était présent malgré un mail envoyé à Mme BIGRAT le 7 avril. Après recherche, celle-ci n'a pas eu le mail, relance par mail le 11 avril à l'ensemble de la commission communication message non paru.

La prochaine réunion est planifiée le 12 mai.

→ M. le Maire rapporte que selon les relevés du SMIRNE, il est constaté (par rapport à celui de l'an dernier) l'augmentation d'un mètre de hauteur de la nappe phréatique qui alimente notre réseau d'eau potable.

Rocade : Des traces datant de la protohistoire (entre -50 ans à -2200 ans avant JC) ayant été trouvées, des fouilles auront lieu à partir du 5 juin et pendant 5 mois. Le giratoire et la chaussée seront réalisés de mars à fin 2024. L'achèvement des travaux est prévu pour fin 2028. Le chantier aura duré 30 ans pour un coût de 6 millions € / km et les travaux ont avancé environ d'1km / an. Sous le pont de la rocade, une action est en cours, par une association pour enlever les ordures.

Une nouvelle demande d'étude auprès du SDE18, pour l'éclairage solaire du terrain multisports, est en cours.

Pour conclure, M. le Maire précise qu'il va falloir prévoir un investissement important pour le chauffage du CSC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Le Maire,



Jean-Luc LÉGER



La Secrétaire de séance,

Emilie BIGRAT

